



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

ETATS GÉNÉRAUX DU STAGE DU 6 MAI 2022

PREMIÈRES MESURES ADOPTÉES LE 14 JUIN 2022 SUR PRÉSENTATION DE MONSIEUR LE DAUPHIN DE L'ORDRE ET APRÈS AVIS DE LA COMMISSION DU STAGE

Sauf indication contraire, les mesures suivantes sont à réaliser pour le 1er septembre 2022.

THÈME I : L'AVOCAT STAGIAIRE AU SEIN DU BARREAU

1. Mesures visant à assurer une meilleure communication sur le stage

1. Vade-mecum du stagiaire unique, actualisé et validé par l'Ordre.
2. Actualisation et restructuration du programme de formation à valider par le conseil de l'Ordre le 21 juin 2022.
3. Etablissement d'un organigramme de l'Ordre identifiant les responsables, services et contacts.
4. Réflexion sur l'utilisation plus systématique du numéro d'avocat dans les communications.
5. Rationalisation et centralisation des sources d'informations par l'Ordre (service du stage) avant diffusion vers les autres services ou parties prenantes externes (Carrefour, Conférence du jeune barreau de Bruxelles, ICBB, Avocats.be, ...).
6. Séance d'accueil des stagiaires et de présentation des instances de l'Ordre par le Carrefour des stagiaires, en présence du bâtonnier et dauphin, les 9 septembre et 16 décembre 2022.

2. Mesures visant à favoriser l'intégration du stagiaire au sein du barreau

7. Renforcement du rôle du chef de colonne comme référent de l'avocat stagiaire.
8. Mise en œuvre par le Carrefour des stagiaires d'un système de parrainage/marrainage des avocats stagiaires, sur une base volontaire et avec désignation de jeunes avocats inscrits au tableau de l'Ordre depuis moins de 10 ans.
9. Mise en œuvre du projet d'avocats référents à disposition des avocats stagiaires dans le cadre du traitement de leurs dossiers d'aide juridique.
10. Sensibilisation au métier de l'avocat : portes ouvertes au Palais de justice et rencontres candidats avocats/cabinets, rencontres sur campus universitaires.

3. Lutte contre le harcèlement, les abus et le mal-être

11. Rédaction d'une fiche/page spécifique exposant les différents services et mécanismes susceptibles d'intervenir en cas de harcèlement, abus, burn-out, stress, mal-être.
12. Rédaction d'une fiche/page relative à la saisine du bâtonnier et au processus de traitement des plaintes.
13. Mise en place d'un service d'écoute et de traitement de plaintes externe et indépendant, en matière de bien-être, en plus de celui proposé par l'Ordre.
14. Réorganisation et redynamisation de la Cellule prévention et bien-être du barreau de Bruxelles sous la forme d'une commission à part entière, aux missions plus étendues.

THÈME II : L'AVOCAT STAGIAIRE ET LE BAJ

4. Dossiers d'aide juridique – Mieux informer, mieux gérer

15. Création d'une liste de désignations « stagiaires ».
16. Maintien de l'obligation de 12 désignations dans les dossiers d'aide juridique au cours du stage, réparties en trois (3) désignations l'année 1, cinq (5) la 2^{ème} et quatre (4) la 3^{ème}, et suivi par le chef de colonne (cf. mesure 7) avec instauration d'un accès aux avocats référents du BAJ (cf. mesure 9).
17. Proposition de l'ouverture des permanences décentralisées à 3 stagiaires en même temps, lorsque c'est possible (à évoquer avec la CAJ).
18. Révision du système d'inscription aux permanences délocalisées.

5. Réunions et activités de colonnes

19. Dans l'optique d'une plus grande ouverture aux permanences décentralisées (cf. mesure 17), projet en discussion avec la Ville de Bruxelles pour la tenue de permanences dans des lieux d'accueil supplémentaires.
20. Soutien et encouragement des autres initiatives et l'implication des stagiaires dans celles-ci en matière d'aide juridique (projets Carrefour, Justibus, ...).
21. Fixation du nombre de réunions de colonne « aide juridique » à 12 réunions au cours du stage, avec un maximum de 4 réunions ordinaires susceptibles d'être remplacées par des réunions alternatives (permanences décentralisées, projets Carrefour, Justibus, ...) et instauration d'une réunion/activité annuelle hors aide juridique et 'externe' (déjeuner, dîner, sortie, ...) à organiser par le chef de colonne et réunissant l'ensemble de la colonne.
22. Fixation d'un entretien annuel de l'avocat stagiaire avec son chef de colonne (suivi dossiers d'aide juridique et moment d'écoute/coaching).
23. Fixation d'une réunion conviviale suivie d'un dîner entre les bâtonnier, dauphin, chefs de colonne, président BAJ, une délégation de stagiaires (Carrefour) au début de chaque année judiciaire en vue de les sensibiliser à leur rôle et aux attentes de l'Ordre.

6. Cours de pratique de l'aide juridique

24. Proposition de révision du cours de pratique de l'aide juridique (en concertation avec Avocats.be).
25. Organisation de formations régulières par le Carrefour des stagiaires, en concertation avec le BAJ, pour l'utilisation du logiciel FrontBAJ (déjà prévu à l'agenda 2022-23) et en vue de la mise en œuvre de la nouvelle plateforme BAJ/BJB.

Les autres thèmes et propositions évoqués lors des états généraux du stage sont en cours d'examen par la commission du stage, pour avis, avant proposition de mesures à adopter par le conseil de l'Ordre.